

Quatre cent quatre-vingt deuxième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources, séance ordinaire tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, le mercredi 20 septembre 2023, à 19 h 30.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
HAM-SUD	M. Serge Bernier
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
SAINT-CAMILLE	M. Philippe Pagé
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
VAL-DES-SOURCES	M. Jean Roy, représentant
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Directeur de l'aménagement du territoire	M. Philippe LeBel
Directrice du développement des communautés	Mme Johanie Laverdière
Adjointe administrative à la direction	Mme Isabelle Pellerin

ABSENCE

Préfet de la MRC des Sources et maire de la Ville de Val-des-Sources	M. Hugues Grimard
---	-------------------

Le tout sous la présidence de M. Pierre Therrien, préfet suppléant et maire de la Municipalité de Saint-Adrien.

MOT DE BIENVENUE

La séance s'ouvre par le mot de bienvenue de M. Pierre Therrien.

2023-09-11984

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la séance remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour est accepté avec l'ajout du sujet *Appui au préfet dans sa démarche auprès de la Commission de la représentation électorale du Québec*, dans le varia.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL

2023-09-11985

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la séance ordinaire du 23 août 2023 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 AOÛT 2023

Aucun suivi.

COMITÉS

COMITÉ ADMINISTRATIF

2023-09-11986

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 16 AOÛT 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal du comité administratif du 16 août 2023, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et greffier-trésorier de la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal du comité administratif du 16 août 2023 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

COMITÉ DIRECTEUR FRR VOLET 3 - INNOVATION

Aucun sujet.

COMITÉ DE GESTION DU GYM A21

Aucun sujet.

INVITÉ

Aucun invité.

DEMANDES DE CITOYENS

Deux citoyennes sont présentes, soit Mme Marie-Ève Leclerc en présentiel et Mme Julie Mercier en visioconférence.

Mme Leclerc demande ce qu'est une mesure de contrôle intérimaire. Le directeur de l'aménagement du territoire, M. Philippe LeBel, explique qu'il s'agit d'un règlement adopté par la MRC ou la municipalité durant la révision des règlements d'urbanisme ou du schéma d'aménagement et de développement durable. Le contrôle intérimaire permet à une MRC ou une municipalité, selon le cas, de restreindre ou de régir la réalisation de nouveaux projets de lotissement, de construction ou de nouvelles utilisations du sol lors de l'élaboration, de la modification ou de la révision des outils de planification, c'est-à-dire le schéma d'aménagement et de développement ou le plan d'urbanisme.

SUIVI DES ACTIVITÉS ET DES DOSSIERS

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2023 ET CALENDRIER ANNUEL 2023

Le calendrier des activités pour les mois de septembre et octobre 2023 est remis aux membres du conseil pour information, de même que le calendrier complet pour 2023.

CORRESPONDANCE

DEMANDES D'APPUI

Aucun sujet.

À TITRE DE RENSEIGNEMENT**NOUVELLE CONSEILLÈRE EN SÉCURITÉ CIVILE AFFECTÉE À LA MRC DES SOURCES**

Information est donnée qu'une correspondance a été reçue de la part du directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Montérégie et de l'Estrie, informant d'une nouvelle répartition des conseillers en sécurité civile. Ainsi, madame Laurie Robert sera la nouvelle conseillère en sécurité civile affectée à la MRC des Sources, ainsi qu'aux municipalités qui la composent, et ce, depuis le 24 août 2023.

TRAVAUX DE RÉVISION DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES (OVT)

Information est donnée qu'une correspondance a été reçue de la part de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informant que les travaux de révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires seront entamés officiellement prochainement dans le but de rendre publique une nouvelle version d'ici la fin de l'année 2024. La MRC des Sources sera invitée à y participer.

ÉQUIPEMENTS RÉCRÉOTOURISTIQUES ET LOISIRS**PARC REGIONAL DU MONT-HAM****FRÉQUENTATION DU PARC RÉGIONAL DU MONT-HAM AU 31 AOÛT 2023**

Depuis le début de l'année jusqu'au 31 août 2023, le Parc régional a accueilli 23 941 personnes, une baisse importante à pareille date par rapport à 2022 (27 282 personnes), mais tout de même une hausse par rapport aux années avant pandémie (2019 : 21 607 personnes).

ROUTE VERTE

Aucun sujet.

LOISIRS

Aucun sujet.

TOURISME ET CULTURE**TOURISME**

Aucun sujet.

CULTURE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET LOCAL**

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET RÉGIONAL

Aucun sujet.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – VOLET SUPRA RÉGIONAL

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

2023-09-11987

PROJET DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ESCALE

CONSIDÉRANT l'enjeu « scolarisation, réussite scolaire et amélioration des compétences » inscrit comme une priorité dans l'Agenda 21 des Sources;

CONSIDÉRANT les priorités « améliorer la perception de la qualité des écoles du territoire » et « augmenter le sentiment de fierté des jeunes envers leurs écoles » nommées dans la Stratégie globale d'attractivité territoriale de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier transmise au conseil de la MRC par la direction de l'École secondaire de l'Escale en juin 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
et appuyé par le conseiller M. Philippe Pagé

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources octroie un montant de 10 000 \$ par année durant 5 ans (2023-2028) au conseil des élèves de l'École secondaire de l'Escale pour réaliser des actions de soutien à la motivation scolaire.

QUE ces sommes soient prises à même une appropriation de surplus dans le budget de la MRC.

QUE la MRC des Sources nomme un représentant administratif de l'organisation pour appuyer le conseil des élèves de l'Escale et les professeurs attirés à ce comité dans la préparation des aspects administratifs entourant la mise en œuvre des actions de soutien à la motivation et les redditions de comptes au conseil de la MRC.

QU'un plan d'action annuel basé sur les résultats d'un sondage aux élèves soit présenté et déposé au conseil de la MRC par le conseil des élèves de l'Escale.

QU'une présentation annuelle des projets réalisés et des impacts de ces derniers soit faite au conseil de la MRC par le conseil des élèves de l'Escale.

QUE la direction de l'Escale s'engage à poursuivre son implication financière dans les projets du conseil des élèves et que la contribution de la MRC serve à bonifier les actions réalisées.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer toute entente avec l'administration de l'école secondaire de l'Escale en lien avec la mise en œuvre des sommes octroyées.

Adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet.

DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Aucun sujet.

FONDS VITALISATION

2023-09-11988

RÉVISION DU CADRE DE VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) VOLET 4

CONSIDÉRANT le Partenariat 2020-2024 « *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* » conclu le 30 octobre 2019 entre le gouvernement du Québec et les municipalités;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la MRC des Sources au volet 4 du *Fonds régions et ruralité – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, axe Soutien à la vitalisation*, volet ayant pour objectif d'agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population par la réalisation de projets probants sur les plans économique, social, touristique ou culturel;

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation survenue entre la MRC des Sources et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre de vitalisation* par le conseil de la MRC des Sources le 24 mars 2021;

CONSIDÉRANT le lac-à-l'épaule réalisé au printemps 2023 avec le conseil de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources adopte la version révisée du cadre de vitalisation et qu'elle transmette la version révisée au MAMH.

Adoptée à l'unanimité.

TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ

2023-09-11989

DEUXIÈME APPEL D'OFFRES PUBLIC « SERVICE D'EXPLOITATION DE VÉHICULES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DES SOURCES »

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que les services de transport adapté et de transport collectif soient prévus pour couvrir l'ensemble du territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'articles 678.0.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. 27-1), une municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à tout ou partie d'un domaine sur lequel ces dernières ont compétence;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport adapté lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 220-2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a pris compétence en transport collectif lors de la séance du conseil du 21 septembre 2015 par son règlement 221-2015;

CONSIDÉRANT que les services de transport adapté et collectif sont financés par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT que les modalités du Programme d'aide au développement du transport collectif prévoient notamment que les organismes admissibles peuvent, par résolution, déléguer un organisme mandataire responsable de l'organisation, de la gestion et du fonctionnement du transport collectif sur leur territoire respectif, mais qu'ils ne peuvent déléguer leurs pouvoirs d'adjudication de contrat et demeurent responsables des liens contractuels;

CONSIDÉRANT que l'organisation, la gestion et les opérations relatives au transport collectif ainsi qu'au transport adapté ont été déléguées à l'organisme STC des Sources qui agit à ce titre en tant que mandataire de la MRC;

CONSIDÉRANT que l'entente de services d'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté actuellement en vigueur sur le territoire prend fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de lancer un appel d'offres visant à pourvoir le service d'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT la réglementation en vigueur concernant les appels d'offres apportant la MRC à devoir opter pour la tenue d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT les liens contractuels établis entre la MRC des Sources et le STC des Sources pour l'opération de services de transport collectif et adapté sur le territoire;

CONSIDÉRANT la fermeture d'un premier appel d'offres public le 13 juin 2023 à 11 heures;

CONSIDÉRANT la réception et l'évaluation d'une offre de services soumise lors du premier appel d'offres;

CONSIDÉRANT que par la résolution 2023-08-11970, la MRC des Sources rejetait la soumission reçue en raison du dépassement des ressources budgétaires allouées;

CONSIDÉRANT la recommandation du STC des Sources de procéder à un nouvel appel d'offres pour une période d'un (1) an avec une (1) année d'option en attendant la décision du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) sur un nouveau plan de financement du transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT la recommandation du STC des Sources de procéder à un appel d'offres public en formule mixte permettant d'assurer la qualité du service rendu par le transporteur, ceci entre autres afin d'assurer un service de qualité aux usagers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier à lancer un appel d'offres public pour l'exploitation de véhicules de transport collectif et adapté sur le territoire de la MRC des Sources pour la période d'un (1) an, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec une (1) année d'option jusqu'au 31 décembre 2025.

QUE l'appel d'offres sera présenté sous une formule mixte à deux enveloppes afin de permettre d'évaluer la qualité du soumissionnaire.

QUE l'appel d'offres public prendra effet le 25 septembre 2023 et que les soumissions seront reçues jusqu'au 24 octobre 2023 à 11 h.

QUE le conseil de la MRC des Sources autorise le directeur général et greffier-trésorier à former un comité de sélection relativement à l'appel d'offres public pour l'exploitation de véhicules de transport adapté et collectif.

Adoptée à l'unanimité.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2023-09-11990

AVIS DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 2023-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 146-2015 ET SES AMENDEMENTS

VILLE DE DANVILLE

CONSIDÉRANT l'adoption à la séance ordinaire du 10 juillet 2023 du Règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements;

CONSIDÉRANT la transmission à la Municipalité régionale de comté des Sources le 12 juillet 2023 d'une copie certifiée conforme dudit règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite modifier son règlement de zonage afin de :

- modifier la limite de la zone M-17 pour y inclure la totalité de certains des lots donnant sur le chemin Saint-Georges Nord;
- permettre les groupes d'usages « Vente ou location de véhicules moteurs », « Atelier de réparation » et les « mini-entrepôts » dans la zone M-17;

- permettre les groupes d'usages « Vente au détail et services », « Services administratifs » et les « mini-entrepôts » dans la zone Zr-8;
- permettre les « mini-entrepôts » dans la zone M-9;
- permettre les « mini-entrepôts » dans la zone Zr-16;
- permettre le groupe d'usages « Atelier de carrosserie » dans la zone C-42;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q.,c. A-19.1), dans les 120 jours qui suivent cette transmission, le Conseil de la municipalité régionale de comté doit approuver ce règlement, s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable et aux dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'examen de la conformité de certains règlements aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable et aux dispositions du document complémentaire, la municipalité régionale de comté n'a pas à statuer sur la validité de leur processus d'adoption ou de leur contenu, cette question relevant de la Cour supérieure du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q.,c. A-19.1), le conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources a examiné le Règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements adopté par le Conseil de la Ville de Danville et qu'il l'a jugé conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable et aux dispositions du Document complémentaire en vigueur à ce jour;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Sources :

- approuve le Règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements;
- autorise le greffier-trésorier à délivrer le certificat de conformité numéro **464** à l'égard du Règlement 2023-03 modifiant le règlement de zonage 146-2015 et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SADD)

DOSSIERS AMÉNAGEMENT

Aucun sujet.

GESTION RÉSEAU ROUTIER

Aucun sujet.

ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun sujet.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (PAH)

Aucun sujet.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Aucun sujet.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP)

PROCHAINE RENCONTRE DU CSP

La prochaine rencontre du CSP sera le mardi 26 septembre 2023 à 9 h, à Saint-Camille.

ENVIRONNEMENT

SITE D'ENFOUISSEMENT (LES)

2023-09-11991

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses du site d'enfouissement au 31 août 2023 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RESIDUELLES (PGMR)

Aucun sujet.

EAU

2023-09-11992

LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS — FONDS EAU ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

CONSIDÉRANT la résolution 2023-05-11919 adoptant le projet pilote du Fonds Eau et Résilience climatique;

CONSIDÉRANT que le fonds vise à soutenir financièrement la réalisation de projets par des organismes externes dans la réalisation de projets favorisant l'augmentation de la résilience collective du territoire par rapport aux enjeux liés au domaine hydrique et à la lutte aux espèces exotiques envahissantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds Eau et Résilience climatique propose une enveloppe de 60 000 \$ pour soutenir la réalisation de projets sur le territoire;

CONSIDÉRANT que celui-ci propose un soutien de 50 % de la valeur du projet, jusqu'à concurrence de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources souhaite lancer un appel à projets à l'automne 2023 pour soutenir des projets qui seront réalisés en 2024.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources lance un premier appel à projets dans le cadre du Fonds Eau et Résilience climatique.

QUE les modalités d'application soient partagées aux municipalités locales de la MRC.

QUE la date limite de dépôt de projets soit fixée au 15 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

RÉCUPÉRATION

Aucun sujet.

ENVIRONNEMENT

Aucun sujet.

DEMANDE DE CITOYENS

Aucune demande.

MRC FINANCES

2023-09-11993

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT la préparation de l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. Serge Bernier

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses de la MRC des Sources au 31 août 2023 est approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-11994

LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} AOÛT AU 31 AOÛT 2023

CONSIDÉRANT la présentation de la liste des chèques de la MRC des Sources pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement de la liste des comptes de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE les comptes ci-dessous soient et sont acceptés et que le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à les payer :

numéros 202300818 à 202300884 selon la liste détaillée fournie aux membres
du conseil pour un total de 571 166,34 \$.

Adoptée à l'unanimité.

MRC ADMINISTRATION

Aucun sujet.

MRC IMMEUBLES

IMMEUBLE 309, RUE CHASSÉ, VAL-DES-SOURCES (MRC)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 600, RUE GOSSELIN, WOTTON (POSTE DE POLICE)

Aucun sujet.

IMMEUBLE 12, ROUTE 116, DANVILLE ET BÂTISSE 39, RUE DÉPÔT, DANVILLE

Aucun sujet.

VARIA

2023-09-11995

APPUI AU PRÉFET DANS SA DÉMARCHE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec le 19 septembre 2023 sur la proposition de délimitation;

CONSIDÉRANT que les régions de l'Estrie et du Centre-du-Québec seraient des régions électorales où des modifications aux circonscriptions sont proposées;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalités composant la MRC des Sources, présentement dans la circonscription de Richmond, seraient transférées dans la circonscription de Drummond-Bois-Francis;

CONSIDÉRANT que les liens socioéconomiques des villes et municipalités composant la MRC des Sources sont avec l'Estrie et non avec Drummond et Bois-Francis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Philippe Pagé et appuyé à l'unanimité

ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la MRC des Sources appuie le préfet dans sa démarche d'opposition au redécoupage des circonscriptions de Richmond proposé dans le rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2023-09-11996

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Jean Roy propose la levée de la séance à 19 h 46.

Adoptée à l'unanimité.